QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de Télé-université, à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

—madame Lynda Coache, présidente, Gestion Lynco inc., en remplacement de madame Nicole Martel;

— monsieur Jean-François Langlais, chef des communications stratégiques, i A Groupe financier, en remplacement de monsieur Daniel Darby.

La greffière du Conseil exécutif, DOMINIQUE SAVOIE

82592

Gouvernement du Québec

## Décret 238-2024, 7 février 2024

CONCERNANT l'approbation de la nomination de monsieur Charles Emond comme président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec et la détermination des paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions d'emploi

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (chapitre C-2) prévoit notamment que les affaires de la Caisse sont administrées par un conseil d'administration composé de membres dont le président du conseil et le président et chef de la direction, lequel en est membre d'office;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5.3 de cette loi prévoit que le conseil d'administration, avec l'approbation du gouvernement, nomme le président et chef de la direction en tenant compte du profil d'expertise et d'expérience établi par la Caisse;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5.3 de cette loi prévoit que le mandat du président et chef de la direction est d'au plus cinq ans et peut être renouvelé;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 5.3 de cette loi prévoit que le conseil d'administration fixe la rémunération et les autres conditions d'emploi du président et chef de la direction selon les paramètres que le gouvernement détermine après consultation du conseil;

ATTENDU QUE la nomination de monsieur Charles Emond comme président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec a été approuvée par le décret numéro 41-2020 du 29 janvier 2020 pour un mandat prenant fin le 31 janvier 2025;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse a résolu de nommer de nouveau monsieur Charles Emond comme président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un mandat de cinq ans, à compter de la date du décret du gouvernement approuvant la nomination;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le gouvernement d'approuver la nomination de monsieur Charles Emond et de déterminer les paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions d'emploi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances:

QUE soit approuvée la nomination de monsieur Charles Emond comme président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour un mandat de cinq ans à compter des présentes au traitement annuel de base de 550 000 \$;

QUE la rémunération et les autres conditions d'emploi de monsieur Charles Emond respectent le Règlement intérieur de la Caisse de dépôt et placement du Québec (chapitre C-2, r. 4);

QUE le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec mette en place un mécanisme de suivi de l'application des présents paramètres, en fournissant annuellement au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif tout document de support ayant servi à fixer la rémunération et les autres conditions de travail du président et chef de la direction de la Caisse par le conseil d'administration;

QUE le présent décret remplace à compter des présentes le décret numéro 41-2020 du 29 janvier 2020.

La greffière du Conseil exécutif, DOMINIQUE SAVOIE

82593